

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1077

2 juin 2006

SOMMAIR

Agri-Center Massen S.A., Wemperhardt	51653	bourg	51671
Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Senningerberg	51663	General Finance and Investment S.A.H., Luxembourg	51657
Alltream Holding S.A., Luxembourg	51676	General Finance and Investment S.A.H., Luxembourg	51657
Apax Angel PEC 1, S.à r.l., Luxembourg	51676	General Finance and Investment S.A.H., Luxembourg	51658
Apax Angel PEC 1, S.à r.l., Luxembourg	51678	General Finance and Investment S.A.H., Luxembourg	51658
Apax Angel PEC A, S.à r.l., Luxembourg	51675	General Finance and Investment S.A.H., Luxembourg	51659
Apax Angel PEC A, S.à r.l., Luxembourg	51675	Germavest Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	51685
Arcelor Commercial Rebar S.A., Rodange	51690	Immobilière Doris, S.à r.l., Luxembourg	51659
Arcelor Commercial Rebar S.A., Rodange	51693	Interaction-Connect S.A., Luxembourg	51689
B & C Finanziaria, S.à r.l.	51678	Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A., Luxembourg	51674
Beach Group SLF, Luxembourg Branch, Luxembourg	51679	Intesa Holding International S.A., Luxembourg ..	51696
Best Partners S.A., Luxembourg	51683	Investment Corp S.A., Wiltz	51654
Big E Mail Support Network S.A., Luxembourg ..	51694	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	51669
BNLFOOD Investments Limited, S.à r.l., Wiltz ...	51693	IP Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	51671
Bradley Invest Holding S.A., Diekirch	51653	KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	51676
Bureau d'Etudes J. Kneip et Associés, S.à r.l., Luxembourg	51695	Keiko S.A., Luxembourg	51654
C-Pro-Finanz Holding S.A., Luxembourg	51674	Kneip Communication S.A., Luxembourg	51679
Camiga S.A.	51681	Kneip Communication S.A., Luxembourg	51681
Caton Holding S.A., Luxembourg	51693	L.I.S. Invest S.A.H., Luxembourg	51694
CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Strassen	51661	Lavipharm International S.A., Luxembourg	51652
Computer Resources International (Luxembourg) S.A., Dommeldange	51674	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Luxembourg	51659
Cosmetica Orea S.A., Luxembourg	51650	Merkur Financière S.A., Luxembourg	51686
DAB Adviser I Funds, Sicav, Luxembourg	51660	Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding, S.à r.l., Luxembourg	51668
Darcom S.A., Wiltz	51653	ML SSG, S.à r.l., Luxembourg	51651
Data & Handling Services S.A., Luxembourg	51689	Orco Property Group S.A., Luxembourg	51682
Dosinvest, S.à r.l., Luxembourg	51689	Parbat Finance S.A., Luxembourg	51682
Eau Rouge S.A., Wiltz	51651	Pfizer Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	51695
ECP TTL & Cie S.C.A., Luxembourg	51695	Phoenix III Mixed Y, S.à r.l., Luxembourg	51650
Elliot S.A., Dudelange	51695		
Equite S.A., Wiltz	51651		
Etna, S.à r.l., Wiltz	51652		
Euroclear Finance S.A., Luxembourg	51676		
Fin & Co S.A., Luxembourg	51667		
Fin & Co S.A., Luxembourg	51668		
Fin & Co S.A., Luxembourg	51668		
G.I.S. S.A., Global Investment Solutions, Luxembourg			

Real Properties S.A., Luxembourg	51694	Swisscanto (Lu) Equity Funds Management Company S.A., Luxembourg	51661
Reavest International S.A., Luxembourg	51681	Swisscanto (Lu) Money Market Funds Management Company S.A., Luxembourg	51660
Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Wiltz	51652	Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Luxembourg	51660
Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Wiltz	51652	Technisat Data Services S.A., Betzdorf	51663
Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Wiltz	51652	Ternium S.A.H., Luxembourg	51657
Société Immobilière de Beggen S.C.I., Luxembourg	51661	Vertriebinvestitionsgesellschaft S.A., Luxembourg	51677
Société Immobilière de Beggen S.C.I., Luxembourg	51663	Vertriebinvestitionsgesellschaft S.A., Luxembourg	51678
Société Immobilière Neipuert S.A., Luxembourg	51696	Vienna VIII, S.à r.l., Luxembourg	51678
Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Luxembourg	51660	Vosges Invest S.A., Wiltz	51654
		Walena S.A., Luxembourg	51681
		Waterview, S.à r.l., Luxembourg	51664
		Waterview, S.à r.l., Luxembourg	51667
		WSI Education Holdings, S.à r.l., Luxembourg	51686
		Y & M Times, S.à r.l., Luxembourg	51675

PHOENIX III MIXED Y, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.635.

Extrait de la Résolution des gérants datée du 1^{er} décembre 2005

Les gérants de PHOENIX III MIXED Y, S.à r.l. («la société») ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} décembre 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023475/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

COSMETICA OREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 70.445.

Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 683 du 13 septembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 juin 2005 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période de six ans:

Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg;

Mademoiselle Elisabeth Antona est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant professionnellement, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

- de nommer en qualité d'administrateur pour une période de six ans:

Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement, 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

- de renouveler au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans:

REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

L'ensemble de ces mandats prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027564/687/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

51651

ML SSG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.491.

Avec effet au 1^{er} février 2006, Monsieur Eirik Diesen a démissionné de son poste de gérant de la société ML SSG, S.à r.l.

Dès lors Monsieur John G. Shane, company executive, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, NY 10080, U.S.A. est gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour ML SSG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022737/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

EAU ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.732.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 23 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & Cie, S.à r.l.,
- FSD PARTNERS, S.à r.l.,
- SOLFICORP,
- DELMA & Cie, S.à r.l., en tant qu'Administrateur-délégué.

2) De nommer trois administrateurs pour une période de 6 années:

- La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,
- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,
- La S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

3) De nommer la S.à r.l. SEREN Administrateur-délégué pour une période de 6 années.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(914138/825/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2006.

EQUITE, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.613.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 23 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & Cie, S.à r.l.,
- SOLFICORP S.A.

2) De nommer les deux administrateurs suivants pour une période de 6 années:

- La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,
- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(915084/825/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2006.

**SOCIETE COMMERCIALE INTER INDUSTRIE EUROPEENNE ET COMPAGNIE DE DIFFUSION
LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 106.813.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 février 2006.

Signature.

(918448//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

**SOCIETE COMMERCIALE INTER INDUSTRIE EUROPEENNE ET COMPAGNIE DE DIFFUSION
LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 106.813.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 février 2006.

Signature.

(918452//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

**SOCIETE COMMERCIALE INTER INDUSTRIE EUROPEENNE ET COMPAGNIE DE DIFFUSION
LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 106.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 17 février 2006, réf. DSO-BN00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 février 2006.

Signature.

(918453//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

LAVIPHARM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 46.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Signature.

(022566//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

ETNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.202.

Cession de parts

Je soussigné Monsieur Charbit Alain,

avec adresse professionnelle: 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz,

transfère à

Monsieur Cédric Charbit,

avec adresse professionnelle: 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz,

le nombre de 34 parts sociales de la S.à r.l. ETNA, avec siège social 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, numéro R.C.S. Luxembourg B 111.202 au capital de 12.500 EUR.

La présente vente est consentie à la valeur nominale des parts, soit 34 x 12,5 EUR = 425 EUR.

Wiltz, le 13 décembre 2005.

A. Charbit / C. Charbit.

Enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(914139/825/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2006.

DARCOM, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.996.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 23 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

- 1) d'accepter la démission de DELMA & Cie, S.à r.l. en tant qu'administrateur;
- 2) de nommer la S.à r.l. SEREN administrateur pour une période de 6 années.

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(914141/825/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 février 2006.

AGRI-CENTER MASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 94.107.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 janvier 2006

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission écrite de M. Arsène Laplume en tant qu'administrateur et administrateur-délégué. Cette démission prend effet au 1^{er} janvier 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale approuve la nomination de M. René Diederich demeurant à Mamer comme nouvel administrateur et administrateur-délégué pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Wemperhardt, le 17 janvier 2006.

AGRI-CENTER MASSEN S.A.

R. Diederich

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 10 février 2006, réf. DSO-BN00063. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(914638//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2006.

BRADLEY INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 111.334.

Réunion du Conseil d'Administration

Aujourd'hui, le 30 septembre 2005.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding BRADLEY INVEST HOLDING S.A., à savoir:

1. La société à responsabilité limitée EAST-WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

2. Madame Tatiana Reding, employée privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20;

3. Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi décidé à Diekirch, le 30 septembre 2005.

EW TRADING / P. Müller / T. Reding

Signature / - / -

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2006, réf. DSO-BN00060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(914892//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 février 2006.

51654

INVESTMENT CORP, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.072.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 23 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & Cie, S.à r.l.,
- SOLFICORP S.A.

2) De nommer deux administrateurs pour une période de 6 années:

- La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,
- La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(915086/825/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2006.

VOSGES INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.225.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 25 janvier 2006 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & Cie, S.à r.l.,
- DELMA & Cie, S.à r.l., en tant qu'administrateur-délégué de la société.

2) De nommer la S.à r.l. SEREN administrateur de la société pour une période de 6 années.

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

3) De nommer la S.à r.l. SEREN administrateur-délégué de la société pour une période de 6 années.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2006, réf. DSO-BM00376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(915088/825/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 février 2006.

KEIKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.583.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Ettore Bilotta, styliste, demeurant à I-00186 Rome, Via del Leoncino 36, ici représenté par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 9 février 2006.

2.- Monsieur Sandro Rubini, entrepreneur, demeurant à I-00185 Rome, Via Principe Umberto, 77, ici représenté par Madame Frédérique Vigneron, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 9 février 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées, ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KEIKO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents,

le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et l'exploitation de marques, brevets, know how et droits similaires, l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que l'activité de production et stylisme dans le secteur de la mode, du textile et de l'habillement en tout genre.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici l'aura n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juin à 12.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Ettore Bilotta, prénommé, neuf cent trente actions	930
2.- Monsieur Sandro Rubini, prénommé, trois cent dix actions	310
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Ettore Bilotta, styliste, demeurant au 1-00186 Rome, Via del Leoncino 36, né à Aprilia (Italie), le 6 janvier 1966.

2.- Monsieur Sandro Rubini, entrepreneur, demeurant à I-00185 Rome, Via Principe Umberto, 77, né à Zagabria (Croatie), le 12 avril 1983.

3.- Monsieur Roberto Montesi, dottore commercialista, demeurant à I-00198 Rome, Via Panama, 52, né à Rome (Italie), le 28 septembre 1960.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 45-47 Marylebone Lane, London W1U 2NT, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 66, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2006.

H. Hellinckx.

(021963/242/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 98.668.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 décembre 2005

Le siège social de la société TERNIUM S.A. est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, cette résolution prendra effet au 1^{er} janvier 2006.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

The registered office of TERNIUM S.A. be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, this decision to take effect as from 1 January 2006.

Certifié sincère et conforme

TERNIUM S.A.

F.R. Mantilla / R. Bonatti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04194. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(021233/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018381/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018359/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018368/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018380/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018377/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.324.

Constituée sous la dénomination TRADIFI HOLDING S.A. par-devant M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 30 du 5 février 1987, et en date du 23 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 72 du 21 mars 1988, modifiée par-devant M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1991, acte publié au Mémorial C n° 345 du 21 septembre 1991, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 26 novembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 63 du 15 février 1994, dissoute et mise en liquidation par-devant le même notaire le 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 674 du 2 mai 2002.

Le bilan au 15 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL FINANCE AND INVESTMENT S.A. (en liquidation)

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(018369/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

IMMOBILIERE DORIS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 85.636.

Société à responsabilité limitée constituée originairement sous la forme d'une société civile au nom de S.C.I. DORIS suivant acte établi sous seing privé, en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 190 du 9 mai 1992. Les statuts et notamment la forme juridique et la dénomination sociale ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 711 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

IMMOBILIERE DORIS

Signature

(022503//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.109.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 7 juillet 2005

«Le Conseil d'administration décide de révoquer M. Jean-Michel Strock, demeurant au 20, Am Bounert, L-6975 Rameldange, de ses fonctions de membre du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Martin Isler, demeurant au 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, comme membre du Comité de Direction avec effet au 7 juillet 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour LUXAIR

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022569//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

DAB ADVISER I FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.
H. R. Luxemburg B 74.992.

Auszug der Beschlüsse des Verwaltungsrates vom 25. April 2005

Am 25. April 2005 fasste der Verwaltungsrat folgenden Beschluss:

- Ernennung von Frau Renate Wagner als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Markus Schad der am 1. April 2005 seinen Rücktritt bekannt gab.

- Renate Wagner:

428, Landsberger Strasse, D-81241 München;

- Markus Schad:

428, Landsberger Strasse, D-81241 München.

Luxemburg, den 23. Januar 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Für DAB ADVISER I FUNDS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022514/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 38.348.

Der Verwaltungsrat nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn René Charrière aus dem Verwaltungsrat der SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A. per 1. Dezember 2005.

Für SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022550/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 49.187.

Der Verwaltungsrat nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn René Charrière aus dem Verwaltungsrat der SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. per 1. Dezember 2005.

Für SWISSCANTO (LU) PORTFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022551/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.
H. R. Luxemburg B 35.313.

Der Verwaltungsrat nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn René Charrière aus dem Verwaltungsrat der SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. per 1. Dezember 2005.

Für SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022553/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
H. R. Luxembourg B 60.827.

Der Verwaltungsrat nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn René Charrière aus dem Verwaltungsrat der SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. per 1. Dezember 2005.

Für SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022558/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8001 Strassen, 166, route d'Arlon.
H. R. Luxembourg B 67.803.

Auszug aus den Protokollen der Jahresvollversammlungen für die Jahre 2000, 2001, 2002 und 2003

Nach eingehender Besprechung aller Punkte der Tagesordnung wurde Folgendes einstimmig beschlossen:
Die Neuverpflichtung von KPMG AUDIT als Rechnungsprüfer wurde von den Direktoren ratifiziert.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug aus den Protokollen der Jahresvollversammlungen für die Jahre 2004 und 2005

Nach eingehender Besprechung aller Punkte der Tagesordnung wurde Folgendes einstimmig beschlossen:
Die Neuverpflichtung von KPMG AUDIT als Rechnungsprüfer wurde von den Direktoren ratifiziert.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022578//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg E 1.028.

L'an deux mille six, le vingt et un février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Madame Yvonne Koeune-Muller, institutrice, née à Luxembourg, le 23 mars 1957, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 51, rue de Blaschette,
- 2.- Monsieur Claude Koeune, réviseur d'entreprises, né à Wiltz, le 3 avril 1954, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 51, rue de Blaschette,
- 3.- Madame Marie-Elisabeth dite Mely Steinbach, comptable, née à Luxembourg, le 29 janvier 1959, demeurant à L-8395 Septfontaines, 10, route d'Arlon,
- 4.- Monsieur Jean-Marie Wilhelm, comptable, né à Luxembourg, le 21 mai 1963, demeurant à L-2542 Luxembourg, 154, rue des Sources.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Claude Koeune et Madame Yvonne Koeune-Muller, prénommés, sont les seuls associés de la société civile immobilière SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 1^{er} juin 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 318 du 7 novembre 1989, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 1028.

2. Ensuite les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00) est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68).

3. Les associés décident de supprimer momentanément la valeur nominale des cinquante (50) parts existantes.

4. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), sans émission de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par un apport en espèces de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

5. Les associés décident de fixer la valeur nominale des cinquante (50) parts sociales à deux cent cinquante euros (EUR 250,00) par part sociale.

En conséquence, le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, entièrement libérées.

6. Madame Yvonne Koeune-Muller, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Madame Mely Steinbach, prénommée, ici présente et ce acceptant, seize (16) parts sociales qu'elle détient dans la société civile immobilière SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 124.800,00) que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

7. Madame Yvonne Koeune-Muller, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Jean-Marie Wilhelm, prénommé, ici présent et ce acceptant, huit (8) parts sociales qu'elle détient dans la société civile immobilière SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 62.400,00) que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

8. Monsieur Claude Koeune, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Jean-Marie Wilhelm, prénommé, ici présent et ce acceptant, huit (8) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de soixante-deux mille quatre cents euros (EUR 62.400,00) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

9. Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts leur cédées et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

10. Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

11. Monsieur Claude Koeune, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

12. Ensuite, les associés décident unanimement de modifier l'article cinq des statuts de la société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinquante (50) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Claude Koeune, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 51, rue de Blaschette, dix-huit parts sociales	18
2.- Madame Mely Steinbach, comptable, demeurant à L-8395 Septfontaines, 10, route d'Arlon, seize parts sociales	16
3.- Monsieur Jean-Marie Wilhelm, comptable, demeurant à L-2542 Luxembourg, 154, rue des Sources, seize parts sociales	16
Total: cinquante parts sociales	50»

13. Ensuite, les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Par dérogation à l'alinéa deux, en cas de décès d'un associé, la transmission est libre en faveur des héritiers réservataires, ainsi que du conjoint survivant.»

14. Toutes les résolutions ci-avant ont été prises à l'unanimité des voix.

15. Les associés déclarent et reconnaissent que la société est propriétaire d'un seul immeuble, à savoir celui sis à Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrit sous le nom erroné de SOC. CIV. IMMO. DE BEGGEN (LUXEMBOURG) au cadastre de la Commune de Luxembourg, section EA de Beggen, comme suit:

- Numéro 8/1232, lieu-dit «Rue de Beggen», jardin, contenant 6 ares 49 centiares,

- Numéro 8/1233, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1 are 40 centiares,

pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente, reçu par les notaires Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, et Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 2 juin 1989, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 10 juillet 1989, volume 1170, numéro 87,

et qu'elle n'est pas, et n'a jamais été, propriétaire de l'immeuble figurant sous le nom de SOC. CIV. IMMO. DE BEGGEN (LUXEMBOURG) au cadastre de la Commune de Luxembourg, section EA de Beggen, sous le numéro 432/1759, lieu-dit «Rue de Beggen», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 75 centiares.

16. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

17. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Koeune-Müller, C. Koeune, M. Steinbach, J.-M. Wilhelm, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

E. Schlessler.

(022625/227/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE DE BEGGEN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg E 1.028.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

E. Schlessler.

(022626/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 27.856.

Änderung in der Zusammensetzung des Verwaltungsrats

Im Rahmen der ordentlichen Generalversammlung der ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A. am 1. März 2006 wurde die Zuwahl von Herrn Dr. Christian Finckh in den Verwaltungsrat der ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A. per 1. März 2006 beschlossen.

Dr. Christian Finckh, Nymphenburger Straße 112, D-80636 München.

Sennigerberg, den 1. März 2006.

Für die Richtigkeit

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

T. Nummer / K. Kappes

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022624//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

TECHNISAT DATA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 31.416.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2004

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Peter Lepper.

D'accepter la démission du commissaire aux comptes:

- Monsieur Roland Mertens.

D'élire comme commissaire aux comptes jusqu'expiration du mandat en 2010:

- ELIOLUX S.A., 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, R.C. B 55.997.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN-NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BK07975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(022721/1132/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 85.124.

In the year two thousand and five, on the sixth day of November at 4 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WATERVIEW, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 123, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 12 December 2001, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 85.124, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 558, page 26754, of 10 April 2002, whose articles of association have been amended by deed of 14 December 2001 enacted before the undersigned, published in Mémorial C, number 649, page 31119, of 26 April 2002.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares of USD 25 (twenty-five US Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article 12 of the Company's articles of association;
3. Acknowledgment of the resignation of Mrs Phyllis Ann Erikson, reclassification of Mr Michael Logan Marberry and Mr Jeffrey Jerome Prosinski as managers A of the Company and Mr L. Martin Lewis as manager B of the Company and appointment of Mr Bruno Bagnouls and Mr Frank Przygodda as manager B of the Company;
4. Discharge of Mrs Phyllis Ann Erikson.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to amend article 12 of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and two (2) B managers, who need not be shareholders of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

They shall hold office until their successors are elected.

The managers may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting.

In case more than one manager is appointed, they form together the board of managers of the Company. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by telegram, telex, telephone, telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one manager A and two managers B are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be adopted by one manager A and two managers B, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The company will be bound by the joint signature of one A manager and one B manager, or the signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.»

Third resolution

It is resolved to approve the resignation with immediate effect of Mrs Phyllis Ann Erikson as manager of the Company.

It is then resolved to reclassify Mr Michael Logan Marberry and Mr Jeffrey Jerome Prosinski as managers A of the Company and Mr L. Martin Lewis as manager B of the Company.

It is further resolved to appoint, for an undetermined duration, Mr Bruno Bagnouls and Mr Frank Przygodda as managers B of the Company.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will be composed as follows:

A managers:

- Mr Michael Logan Marberry, residing at 161 Linden Drive, Fair Haven, New Jersey, 07704 USA;
- Mr Jeffrey Jerome Prosinski, residing at 333 Thornal Street, Edison, NJ 08837 USA.

B managers:

- Mr Bruno Bagnouls, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr Frank Przygodda, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr L. Martin Lewis, residing at 63 HS, Michelangelostr, NL 1977 BV, Amsterdam.

Fourth resolution

It is resolved to give full discharge to Mrs Phyllis Ann Erikson as manager of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six décembre à 16.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WATERVIEW, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 123, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée par acte notarié du 12 décembre 2001, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.124, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 558, page 26754, du 10 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés par acte notarié devant le soussigné, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 649, page 31119, du 26 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales de USD 25 (vingt-cinq dollars américains) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement

ment décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société;
3. Reconnaissance de la démission de Mme Phyllis Ann Erikson, reclassification de M. Michael Logan Marberry et M. Jeffrey Jerome Prosinski comme gérants de type A de la Société et M. L. Martin Lewis comme gérant de type B de la Société et nomination de M. Bruno Bagnouls et M. Frank Przygodda comme gérant de type B de la Société;
4. Décharge de Mme Phyllis Ann Erikson.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société sera administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de type A et de deux (2) gérants de type B qui n'ont pas besoin d'être associés de la société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

En cas de nomination de plus d'un gérant, ils formeront ensemble le conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation. Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant de le représenter par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit ou par télégramme, télex, téléphone, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de type A et de deux gérants de type B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions devront être prises par un gérant de type A et de deux gérants de type B présents ou représentés.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance devront être signés par le président, ou en son absence, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion.

Copies et extraits de procès-verbaux, qui pourront être produit en justice ou ailleurs devront être signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

La société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et celle gérant de type B, ou la signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la démission avec effet immédiat de Mme Phyllis Ann Erikson comme gérant de la Société.

Il est ensuite décidé d'approuver la reclassification de M. Michael Logan Marberry et M. Jeffrey Jerome Prosinski comme gérants de type A de la Société et M. L. Martin Lewis comme gérant de type B de la Société.

Il est décidé par ailleurs de nommer pour une durée indéterminée de M. Bruno Bagnouls et M. Frank Przygodda comme gérants de type B de la Société.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de type A:

- M. Michael Logan Marberry, domicilié au 161 Linden Drive, Fair Haven, New Jersey, 07704 USA;
- M. Jeffrey Jerome Prosinski, domicilié au 333 Thornal Street, NJ 08837 USA.

Gérants de type B:

- M. Bruno Bagnouls, domicilié au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. Frank Przygodda, domicilié au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- M. L. Martin Lewis, domicilié au 63 HS, Michelangelostr, NL 1977 BV, Amsterdam.

Quatrième résolution

Il est décidé de donner pleine décharge à Mme Phyllis Ann Erikson comme gérante de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, vol. 151S, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

(027901/211/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

WATERVIEW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, rue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.124.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

J. Elvinger.

(027902/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 45.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 30 septembre 2005

1- Prise de connaissance du changement de nom de l'administrateur Anique Klein en Anique Bourkel.

2- L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

du commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 30 septembre 2005

- 1- Prise de connaissance du changement de nom de l'administrateur Anique Klein en Anique Bourkel;
- 2- L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

du commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022588/766/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

(022645/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Signature.

(022647/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.419.

Avec effet au 17 octobre 2005, Madame Anita Wong a démissionné de son poste de gérant de la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022736/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 9,302.-.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.246.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

INTERNATIONAL POWER LUXEMBOURG FINANCE LIMITED, a company incorporated in England and Wales (reg. n° 04940241), having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, London EC4V 4DP (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of IP LUX 1, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of USD 16,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95.246, and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 29 June 2003 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 954, page 45754 (the «Company»), and whose articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder is here represented by Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated herabove declares and requests the undersigned notary to act that:

Resolutions

1. It is the Sole Shareholder of the Company and holds all the two (2) shares in the Company of a nominal value of eight thousand Dollars US (8,000 USD) each, representing the Company's entire share capital.

2. The Sole Shareholder resolves to change the currency in which the Company's share capital is expressed from USD to GBP at an exchange rate of USD 1.71995 for GBP 1 so that the Company's share capital is fixed at 9,302.596 GBP (nine thousand three hundred two point five hundred ninety-six Pounds Sterling).

For rounding reasons, the Sole Shareholder resolves to slightly reduce the Company's share capital by 0.596 GBP (zero point five hundred ninety-six Pounds Sterling) so that the Company's share capital be of 9,302 GBP (nine thousand three hundred two Pounds Sterling).

The Sole Shareholder resolves furthermore to allocate 0.596 GBP (zero point five hundred ninety-six Pounds Sterling) resulting from the currency change to a Company's free reserve.

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 1 January 2005.

3. Further to the change of currency of the share capital of the Company and the capital decrease due to rounding, the Sole Shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in GBP, be of 4,651 GBP (four thousand six hundred fifty-one Pounds Sterling) each, with effect as of 1 January 2005.

4. The Sole Shareholder resolves to restate article 8 of the Company's articles of association in order to reflect the currency change, with effect as of 1 January 2005.

Article 8 of the Company's articles of association shall now read as follows, with retroactive effect as of 1 January 2005:

«8 The Company's capital is set at 9,302 GBP (nine thousand three hundred two Pounds Sterling), represented by two (2) shares with a nominal value of 4,651 GBP (four thousand six hundred fifty-one Pounds Sterling) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.»

5. The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr Iain Malcolm Irvine as manager (gérant) of the Company with effect as of 28 November 2005, and decides to grant him discharge for the performance of his duties as manager (gérant) of the Company until that date.

6. The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration, Mr Richard Lappin residing at Tomanova 26, Brevnov, 160 00 Praha 6 Praha, Czech Republic and Mr Andrew Garner, residing at Manesova 989/32, Praha 2, Vinohrady, Czech Republic, each as a manager A (gérant) of the Company with effect as of 28 November 2005.

The Sole Shareholder therefore acknowledges that the board of directors (conseil de gérance) of the Company is composed as follows:

- Mr Richard Lappin, Manager A,
- Mr Andrew Garner, Manager A,
- Mr Xavier Pauwels, Manager B,
- Ms Yannick Poos, Manager B.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

INTERNATIONAL POWER LUXEMBOURG FINANCE LIMITED, une société incorporée en Angleterre et Pays de Galles (numéro de registre 04940241), ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4DP (l'«Associé Unique»);

en sa qualité d'Associé Unique de IP LUX 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de USD 16.000 et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 95.246, et constituée selon les lois de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger le 29 juin 2003 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 954, page 45754 (la «Société»), et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Associé Unique est ici représenté par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare et prie le notaire d'acter que:

Résolutions

1. Il est l'Associé Unique de la Société et détient les deux (2) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de huit mille dollars US (8.000 USD), représentant l'intégralité du capital social de la Société.

2. L'Associé Unique décide de changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé du USD au GBP à un taux de change de 1,71995 USD pour GBP, de sorte que le capital social de la Société est fixé à 9.302,596 GBP (neuf mille trois cent deux virgule cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling).

Afin d'arrondir, l'Associé Unique décide de légèrement réduire le capital social de 0,596 GBP (zero virgule cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling), de telle sorte que le capital social de la Société est de 9.302 GBP (neuf mille trois cent deux livres sterling).

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter 0,596 GBP (zero virgule cinq cent quatre-vingt-seize livres sterling) résultant du changement de devise à une réserve disponible de la Société.

L'Associé Unique décide que la conversion de devise sera effective au 1^{er} janvier 2005.

3. Suite au changement de devise du capital social de la Société et à la réduction du capital social afin d'arrondir, l'Associé Unique décide que la valeur nominale de chacune des parts sociales, exprimée en GBP, sera de 4,651 GBP (quatre mille six cent cinquante et une livres sterling), avec effet au 1^{er} janvier 2005.

4. L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

L'article 8 des statuts de la Société sera désormais libellé comme suit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005:

«Le capital social de la Société est fixé à 9.302 GBP (neuf mille trois cent deux livres sterling), représenté par deux (2) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 4.651 GBP (quatre mille six cent cinquante et une livres sterling) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

5. L'Associé Unique reconnaît et accepte la démission de M. Iain Malcolm Irvine en tant que gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2005, et décide de lui accorder décharge pour l'accomplissement de ses devoirs de gérant de la Société jusqu'à cette date.

6. L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, M. Richard Lappin, résidant à Tomanova 26, Brevnov, 160 00 Praha 6, Prague, République Tchèque et M. Andrew Garner, résidant à Manesova 989/32, Praha 2, Vinohrady, République Tchèque, chacun en tant que gérant A de la Société, avec effet au 28 novembre 2005.

L'Associé Unique reconnaît que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Richard Lappin, Gérant A;
- M. Andrew Garner, Gérant A;
- M. Xavier Pauwels, Gérant B; et
- Mme Yannick Poos, Gérant B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

51671

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 150S, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(027817/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

IP LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.246.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 40384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(027820/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

G.I.S. S.A., GLOBAL INVESTMENT SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 115.111.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- VOLUMED INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, créée le 17 février 1998, domiciliée 41 Chalton Street, London NW1 1JD, United Kingdom, ici représentée par Mademoiselle Karine Laluc, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

et

2.- Mme Caroline Lacombe, consultante, demeurant 199, avenue de Fabron, Azurmer, F-06200 Nice (France), ici représentée par Mademoiselle Karine Laluc, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

GLOBAL INVESTMENT SOLUTIONS S.A., en abrégé G.I.S. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a également pour objet le conseil économique ainsi que toute activité se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisé à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 17 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- VOLUMED INVESTMENTS LTD, prénommée, deux cent soixante-dix-neuf actions.	279
2.- Caroline Lacombe, prénommée, trente et une actions.	31
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roger Greden, directeur de sociétés, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, né à Arlon, le 28 octobre 1953.
- b) Monsieur Christian Nottoli, demeurant 5, rue Louis Negro, F-06800 Cagnes-sur-Mer, né à Antibes, le 11 mai 1956.
- c) Mme Caroline Lacombe, consultante, demeurant 199, avenue de Fabron, Azurmer, F-06200 Nice (France), née à Cagnes-sur-Mer, le 20 juillet 1974.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011, Monsieur Roger Greden, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire: CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social au 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 103.153.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille onze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Laluc, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2006, vol. 435, fol. 95, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029068/242/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

51674

COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Dommeldange, 2, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 36.349.

—
Résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 27 janvier 2005

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège de la société au 2, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, avec effet au 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

H. Khalili-Araghi

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022672/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

C-PRO-FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 107.257.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 8 décembre 2005*

L'assemblée décide:

De mettre à terme le mandat du commissaire aux comptes actuel (à savoir: ELIOLUX S.A.) et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010:

- PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, R.C. B 106.429.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN-NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL02916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022722/1132/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 40.312.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du 27 février 2006 tenue au siège social de la société

L'Assemblée décide de réélire comme Administrateurs:

M^e Marc Feider, Président du Conseil,

M. Mogens Holm,

M. Robert Mikkelsen,

M. Lorenzo Modestini,

M. Daniele Molinaro.

Tous les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023172/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

51675

Y & M TIMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.931.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Y & M TIMES, S.à r.l., qui s'est tenue en date du 11 janvier 2006, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution
Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse suivante: 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 8.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00950. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022723/318/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

APAX ANGEL PEC A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.268.

Il résulte du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 20 février 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022739/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

APAX ANGEL PEC A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 114.268.

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 2 février 2006 que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants supplémentaires de la Société, avec effet au jour de la présente assemblée:

1. Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), et résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

2. Monsieur Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), et résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022744/1035/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

51676

EUROCLEAR FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.243.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré du 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06064. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022733/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

APAX ANGEL PEC 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 114.267.

Il résulte de l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 2 février 2006 que les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants supplémentaires de la Société, avec effet au jour de la présente assemblée:

1. Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), et résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

2. Monsieur Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), et résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00809. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022738/1035/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 3 janvier 2006

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Louis Legrand de son poste d'Administrateur en date du 3 janvier 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04301. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(022740/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

ALLTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 8 mars 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:
ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022952/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 24.233.

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 avril 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 11 juillet 1986. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 16 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 526 du 12 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole Closener, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François Desreumaux, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claire Ponsot, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de mai à onze heures.

Modification afférente du premier alinéa de l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier vendredi du mois de mai à onze heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 14 des statuts est modifié comme suit:

Art. 14. (premier alinéa). «L'assemblée générale ordinaire se réunira le dernier vendredi du mois de mai à onze heures dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Version allemande du premier alinéa de l'article 14 des statuts:

Art. 14. (erster Absatz). «Die ordentliche jährliche Generalversammlung der Aktionäre findet am letzten Freitag des Monats mai um elf Uhr statt, in der Gemeinde in welcher die Gesellschaft ihren Sitz hat, am Sitze der Gesellschaft oder an dem in den Einberufungen angegebenen Ort.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Closener, F. Desreumaux, C. Ponsot, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2006, vol. 435, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2006.

H. Hellinckx.

(027436/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

VERTRIEBINVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 24.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2006.

H. Hellinckx.

(027437/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

APAX ANGEL PEC 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.267.

Il résulte du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 20 février 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022742/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

VIENNA VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.142.

Il résulte du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 20 février 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022748/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

B & C FINANZIARIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2005.

Signature.

(023649/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

BEACH GROUP SLF, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.563.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 13 février 2006, par le conseil d'administration de la société BEACH GROUP SLF, dont le siège social est établi à Laugavegi 182, Reykjavik, Islande, que le siège social de la Succursale a été transféré de son ancienne adresse au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022754/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 45.747.

In the year two thousand six, on the seventh of March.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of KNEIP COMMUNICATION S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered in the trade register of Luxembourg under number B 45.747, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 12 November 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 27 January 1994. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time pursuant to a deed under private seal of 19 May 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 22 November 2003.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Victor Kneip, Chairman of the Board of Directors, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Robert L. Kneip, Managing Director, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Diane Muller-Kneip, Director, residing in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the object of the Corporation and consequently amendment of article 2 of the Articles of Incorporation so to read as follows:

«The object of the Corporation is to act as an administrative agent of the financial sector, pursuant to the terms of article 29.2 of the law of 5 April 1993, relating to the financial sector, as amended.

The object of the Corporation is also the assistance in communication as well as any operation relating thereto directly or indirectly.»

2.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation so to read as follows:

«The audit of the Corporation shall be entrusted to one or more réviseur(s) d'entreprises; they are appointed by the Board of Directors for a term not to exceed six years».

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the object of the Corporation.

As a consequence, article 2 of the Articles of Incorporation will now have the following wording:

«The object of the Corporation is to act as an administrative agent of the financial sector, pursuant to the terms of article 29.2 of the law of 5 April 1993, relating to the financial sector, as amended.

The object of the Corporation is also the assistance in communication as well as any operation relating thereto directly or indirectly.»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 6 of the Articles of Incorporation which will now have the following wording:

«The audit of the Corporation shall be entrusted to one or more réviseur(s) d'entreprises; they are appointed by the Board of Directors for a term not to exceed six years».

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Corporation, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KNEIP COMMUNICATION S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.747, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 janvier 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Victor Kneip, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert L. Kneip, Administrateur-Directeur Général, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diane Muller-Kneip, Administrateur, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société et par conséquent modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet d'agir en tant qu'agent administratif du secteur financier, conformément aux dispositions de l'article 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société a également pour objet l'assistance en communication et toute opération s'y rapportant directement ou indirectement.»

2.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises; ils sont nommés par le Conseil d'Administration pour le terme de six ans au maximum.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet d'agir en tant qu'agent administratif du secteur financier conformément aux dispositions de l'article 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société a également pour objet l'assistance en communication et toute opération s'y rapportant directement ou indirectement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises; ils sont nommés par le Conseil d'Administration pour un terme de six ans au maximum.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Kneip, R. Kneip, D. Muller-Kneip, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, vol. 152S, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

F. Baden.

(027787/200/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

KNEIP COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 45.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(027788/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

CAMIGA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.348.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 février 2006 que Messieurs Thierry Fleming, Reno Maurizio Tonelli et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'adresse de la société, 5, bd de la Foire, Luxembourg, est dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 février 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022762/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

REAVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 113.877.

Extrait portant à publication de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mars 2006

Le conseil d'administration constate la libération intégrale du capital social de la société.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022825/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

WALENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 85.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 8 février 2006

La démission de Monsieur Hiridis Dimitrios, né le 15 juillet 1965 à B-Bruxelles, demeurant à B-1070 Anderlecht, 103, boulevard de la Révision, avec effet au 8 février 2006, de ses fonctions d'Administrateur est acceptée.

La démission de Monsieur Claeys Otis, né le 31 janvier 1971 à B-Gant, demeurant à L-1135 Luxembourg, 13, avenue des Archiducs, avec effet au 8 février 2006, de ses fonctions d'Administrateur est acceptée.

La démission de Madame Muller Joëlle, née le 4 juin 1960 à F-Algrange, demeurant à F-57100 Thionville, 10, Square Fénélon, avec effet au 8 février 2006, de ses fonctions d'Administrateur est acceptée.

La démission de Monsieur Hiridis Dimitrios, précité, avec effet au 8 février 2006, de ses fonctions d'Administrateur-délégué est acceptée.

Monsieur Farruggia Leonardo, né le 22 avril 1974 à B-Bruxelles, demeurant à B-1070 Anderlecht, 110, rue du Broeck, est nommé, avec effet au 8 février 2006, aux fonctions de d'Administrateur.

Madame Lerbs Kahrien, employée privée, née à B-Arlon le 26 juillet 1969, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, est nommée, avec effet au 8 février 2006, aux fonctions d'Administrateur.

Monsieur Fays Eric, employé privé, né à B-Messancy, le 25 septembre 1968, demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, est nommé, avec effet au 8 février 2006, aux fonctions d'Administrateur.

Monsieur Farruggia Leonardo, préqualifié, est nommé, avec effet au 8 février 2006, Administrateur-Délégué.

La durée du mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

La démission de la Société COMPTIS S.A., avec Siège Social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, avec effet au 8 février 2006, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes est acceptée.

La Société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.480, est nommée, avec effet au 8 février 2006, aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

Le siège social est transféré de L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

La durée du mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

WALENA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01359. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027818//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 29 avril 2004

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler les mandats des personnes suivantes en charge du contrôle des comptes:

- RSM SALUSTRO REYDEL S.A. établie et ayant son siège social au 8, avenue Delcassé, F-75378 Paris Cedex 08;

- DKM SALUSTRO REYDEL, S.à r.l. établie et ayant son siège social au 38, Zitomirska, CZ-10100 Praha 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022803//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

PARBAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 41.084.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 560 du 1^{er} décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARBAT FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(022830/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

BEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 115.120.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme TOUAREG FINANCES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 février 2006.

2.- La société ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Patrick Pierrard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 février 2006.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEST PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net - tel que défini dans la loi - pendant un délai de deux mois.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société anonyme TOUAREG FINANCES S.A., préqualifiée, cinq mille actions	5.000
2) La société ALPHA TRUST LTD, préqualifiée, cinq mille actions	5.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société anonyme ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 40.140;

b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, né à Luxembourg, le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

c) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvoorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;

d) La société anonyme KITZ S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567.

4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011.

5.- Le siège de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mars 2006, vol. 435, fol. 23, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 mars 2006.

A. Weber.

(029087/236/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GERMAVEST REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 100.733.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 26 juillet 2005

L'Associé Unique de la société a nommé PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERMAVEST REAL ESTATE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022806//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

51686

WSI EDUCATION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.722.250,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.071.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2005, l'associé unique de la Société, WSI EDUCATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.793, a transféré son siège social du 1B, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Senningerberg, le 2 mars 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022824/4170/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

MERKUR FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 115.095.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société AMERICAN INVESTORS CORPORATION, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 9 East Loockerman St, Dover DE 19904 (Etats-Unis),

ici valablement représentée par son directeur, à savoir Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

2. Maître Philippe Morales, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société adopte la dénomination sociale MERKUR FINANCIERE S.A.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions de valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication de cette clause dans le Journal officiel du Luxembourg, Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé par l'émission en une ou plusieurs fois d'actions nouvelles, selon les conditions de souscription déterminées par lui.

Le Conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel.

Si une augmentation de capital n'est pas intégralement souscrite, le capital sera augmenté à concurrence des souscriptions recueillies.

La Société peut racheter ses propres actions selon les termes prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les lois modificatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'Assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'administration constate souverainement que les circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toutes les Assemblées des actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou à défaut par l'administrateur qui est le plus âgé parmi ceux présents à l'Assemblée.

Celui qui préside l'Assemblée nomme un secrétaire et l'Assemblée désigne un scrutateur.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une Assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'administration choisira en son sein un Président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-Président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signée par un ou plusieurs Administrateurs.

Un télécopie envoyé par un Administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des Administrateurs pourra également être tenue si différents Administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des

actionnaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux Administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs Commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée générale des actionnaires désignera les Commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. L'Assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde bénéficiaire annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs Liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. La société AMERICAN INVESTORS CORPORATION, prénommée . .	30.900,- EUR	30.900,- EUR	309
2. Monsieur Philippe Morales, prénommé	100,- EUR	100,- EUR	1
Total	31.000,- EUR	31.000,- EUR	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Maître Cécile Hestin, avocat, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 33.849).

4. L'adresse de la société est fixée au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2011.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2006, vol. 903, fol. 1, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029002/239/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

INTERACTION-CONNECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 68.369.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C n° 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 440 du 14 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2006.

Pour INTERACTION-CONNECT S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Experts Comptables

Signature

(022833/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

DOSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.052.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 493 du 3 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour DOSINVEST, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(022836/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

DATA & HANDLING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 97.458.

En date du 31 janvier 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission de VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de M. Guillaume Wibaux, domicilié 206 Carrer Entenza, E-08029 Barcelone, Espagne, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022961/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**ARCELOR COMMERCIAL REBAR S.A., Société Anonyme,
(anc. ARCELOR REBAR COMMERCIAL).**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 47.058.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ARES, société anonyme ayant son siège social au 2, rue de l'Industrie, L-4823 Rodange, représentée aux fins des présentes par Monsieur Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of ARCELOR, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Rodange, le 17 février 2006, ci-annexée, détenant neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions;

2. ARMASTEEL, société anonyme avec siège social au 321, Chaussée de Bruxelles, B-1300 Wavre, représentée aux fins des présentes par Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Rodange, le 17 février 2006, ci-annexée, détenant une (1) action,

soit un total de mille (1.000) actions sur les mille (1.000) actions émises représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme ARCELOR REBAR COMMERCIAL, ayant son siège social au 2, rue de l'Industrie, L-4823 Rodange, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 47.058, ci-après dénommée la «Société», constituée originellement sous le nom de LUXMET suivant acte reçu par-devant notaire Maître Reginald Neuman en date du 28 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 260 du 1^{er} juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés par la suite et pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 20 février 2004, conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, les parties comparantes prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination sociale de la société en ARCELOR COMMERCIAL REBAR S.A. avec effet au 15 mars 2006.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'avancer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de mars.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Art. 2. La société a pour dénomination ARCELOR COMMERCIAL REBAR S.A.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation et la vente tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger de tous produits sidérurgiques et métallurgiques, spécialement les produits ronds à béton.

La société pourra s'intéresser par tous moyens et notamment par voie d'achat, apport, prise de participation, fusion ou alliance, à toute autre société, entité ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange.

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-); il est représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 7. Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collègue de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert. Le troisième expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédicts non-associés.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle.

Toutefois, lorsque et dans les conditions où la loi le permettra, le nombre de membres du conseil d'administration pourra être réduit à un.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure et avec la décision à prendre, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par lettre, télécopie ou tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne auteur du document, mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leur nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de communication à distance garantissant une participation effective à la réunion, dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.

Titre IV. Surveillance, Contrôle des comptes annuels

Art. 14. La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut pas dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux commissaires.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Si les conditions fixées à cette fin par la loi sont remplies, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est assuré par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale. Dans ce cas, la société n'a pas de commissaire. Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils conçoignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé au chapitre IV du titre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Titre V. Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social le troisième vendredi du mois de mars à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins ou, si la loi est modifiée en ce sens, le dixième du capital social au moins, l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Toutefois, les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

Art. 17. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les dénominations et sièges des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président, s'il y en a un.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Toutefois, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider de siéger sans président et sans secrétaire.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

Art. 19. Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Art. 20. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée, s'il y en a, ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI. Exercice social, Comptes annuels, Bénéfices, Répartitions

Art. 21. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

Art. 22. Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre VIII. Contestations

Art. 24. Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, à raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des Tribunaux compétents du siège social.»

Résolution transitoire

Les actionnaires, à l'unanimité, décident que la date prévue à l'article 15 pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire n'entre en vigueur qu'à partir de l'an 2007 pour l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2006.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Jung, H. Goedert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2006, vol. 901, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029134/239/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ARCELOR COMMERCIAL REBAR S.A., Société Anonyme, (anc. ARCELOR REBAR COMMERCIAL).

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 47.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029136/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

BNLFOOD INVESTMENTS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R. C. Luxembourg B 113.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mars 2006.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(022890/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

CATON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.068.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 mars 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022953/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.092.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de la société en date du 27 février 2006

Le mandat du commissaire a été renouvelé pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022855//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

BIG E MAIL SUPPORT NETWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.386.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de la société en date du 27 février 2006

Le mandat du commissaire a été renouvelé pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022857//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

L.I.S. INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 45.268.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023022/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

51695

ECP TTL & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue le 1^{er} mars 2006

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de réélire ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au n° 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires devant statuer sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ECP TTL & CIE S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022859/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

PFIZER LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.
R. C. Luxembourg B 112.892.

EXTRAIT

Par contrat de cession du 22 décembre 2005, C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V. a cédé toutes ses 300 parts dans la capital social de la Société à PFIZER INVESTMENT CAPITAL, société de droit irlandais ayant son siège social à La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1.

A partir du 22 décembre 2005, l'associé unique de la Société est PFIZER INVESTMENT CAPITAL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022861/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

BUREAU D'ETUDES J. KNEIP & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 7.743.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés du 15 décembre 2005

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Victor Jaaques, ingénieur conseil, demeurant à Garnich.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023226/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

ELLIOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.
R. C. Luxembourg B 38.415.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Dudelange, le 16 février 2006 à 10.00 heures

Le conseil d'administration de la société ELLIOT S.A., a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Monsieur Fernando Pascolini, employé privé,
demeurant à L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel,
né le 8 janvier 1961 à Dudelange,
est nommé directeur-technique de la société ELLIOT S.A.

Pour autant que l'autorisation d'établissement à être délivrée par les instances compétentes conformément à la loi d'établissement reposera sur la qualification personnelle de Monsieur Fernando Pascolini, il aura impérativement cosignature de sorte que la société se trouvera engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration. Dès lors, la société se trouve engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Dudelange, le 16 février 2006.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027754//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE NEIPUERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.046.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 28 février 2006 que:

Monsieur Albert Schiltz démissionne de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Monsieur Aniel Gallo, expert-comptable, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata en Italie, demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer est nommé administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022903/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.318.

—
Aux termes du conseil d'administration tenu au siège social en date du 22 février 2006, le conseil a coopté, avec effet au 22 février 2006, M. Giovanni Gorno Tempini, né le 18 février 1962 à Brescia (Italie) et domicilié professionnellement au 20121 Milan (Italie), Piazza Paolo Ferrari 10, en qualité de nouvel administrateur de la Société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes 2005. Ladite cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022945/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.
